



Cuirs et peaux

Diagnostic portant sur l'application de l'accord de branche relatif aux mesures d'urgence

Présentation du 1^{er} septembre 2022

Contexte et méthodologie de l'étude



Contexte et objectifs

- **La Branche professionnelle Cuirs & Peaux** et OPCO 2i ont souhaité mettre en place un diagnostic portant sur l'application de l'accord de branche relatif aux mesures d'urgence en prévision de son prochain renouvellement.

Plus précisément :

- **Evaluer la dynamique 2020-2021 des entreprises** et les différents dispositifs de soutien auxquels les entreprises ont pu avoir recours.
- **Mesurer l'apport de l'accord mesure d'urgence** pour favoriser la pérennité et le développement des compétences des salariés.
- Partager sur **les perspectives 2022-2023** et les éventuels besoins d'accompagnement en matière d'emploi/compétences.



Méthode et questionnaire

- **Une enquête téléphonique organisée du 6 au 29 juillet 2022 : 3 semaines.** Un suivi fin sur la période.
- **Auprès des 42 entreprises (SIREN) de la branche** représentant environ 1 680 salariés.
- **Un questionnaire** élaboré en équipe projet. Un temps d'administration **moyen de 12 minutes**, variable selon la taille de l'entreprise. **2 grandes parties :**
 - **Contexte général** des entreprises du secteur : impacts de la crise en 2020-2021, recours aux dispositifs, actions de formations et de recrutements. **Apport de l'accord** pour contribuer à la reprise/pérennité.
 - **Enjeux et perspectives 2022-2023 :** activité, recours aux dispositifs et formations ; besoins d'accompagnement.



Echantillon répondant

- **34 entreprises répondantes (81% des entreprises)** représentant environ 1 442 salariés soit 86% de l'ensemble des salariés, ce qui garantit une excellente représentativité des résultats.
- Parmi les **23 entreprises qui ont fait appel à l'accord**, 20 entreprises ont participé (3 d'entre elles déclarent ne pas en avoir bénéficié).
- **Un échantillon qui autorise une analyse selon la taille des entreprises :** 23 entreprises de <50 salariés et 11 entreprises de 50 salariés et plus.
- **Un accueil très favorable** de la démarche par les entreprises : des indisponibilités sur la période mais aucun refus relevé.
- **Un investissement des répondants dans leurs réponses** qui démontre l'importance du sujet pour les entreprises.



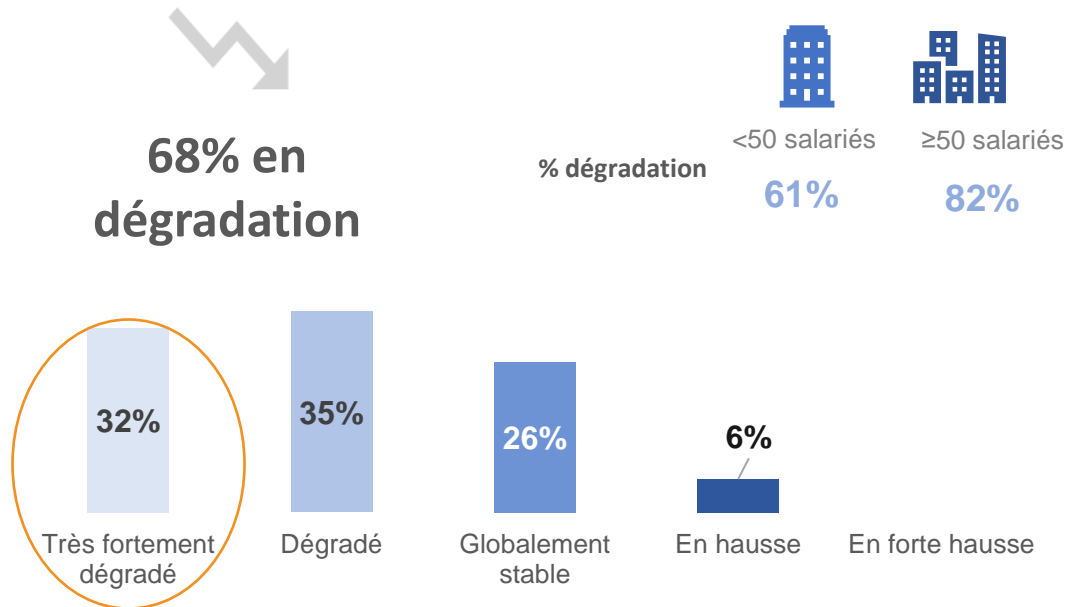
01

**Contexte général des entreprises
du secteur en 2020-2021**

Impact sur le volume d'activité : de fortes dégradations en 2020

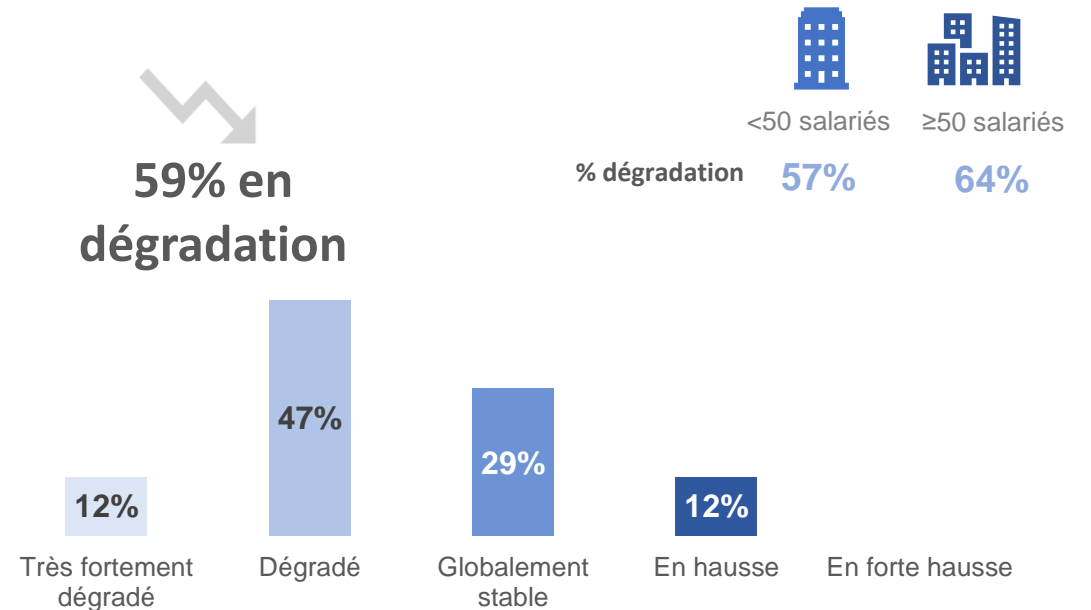
Impact de la crise sur le volume d'activité

En 2020



Impact de la crise sur le volume d'activité

En 2021



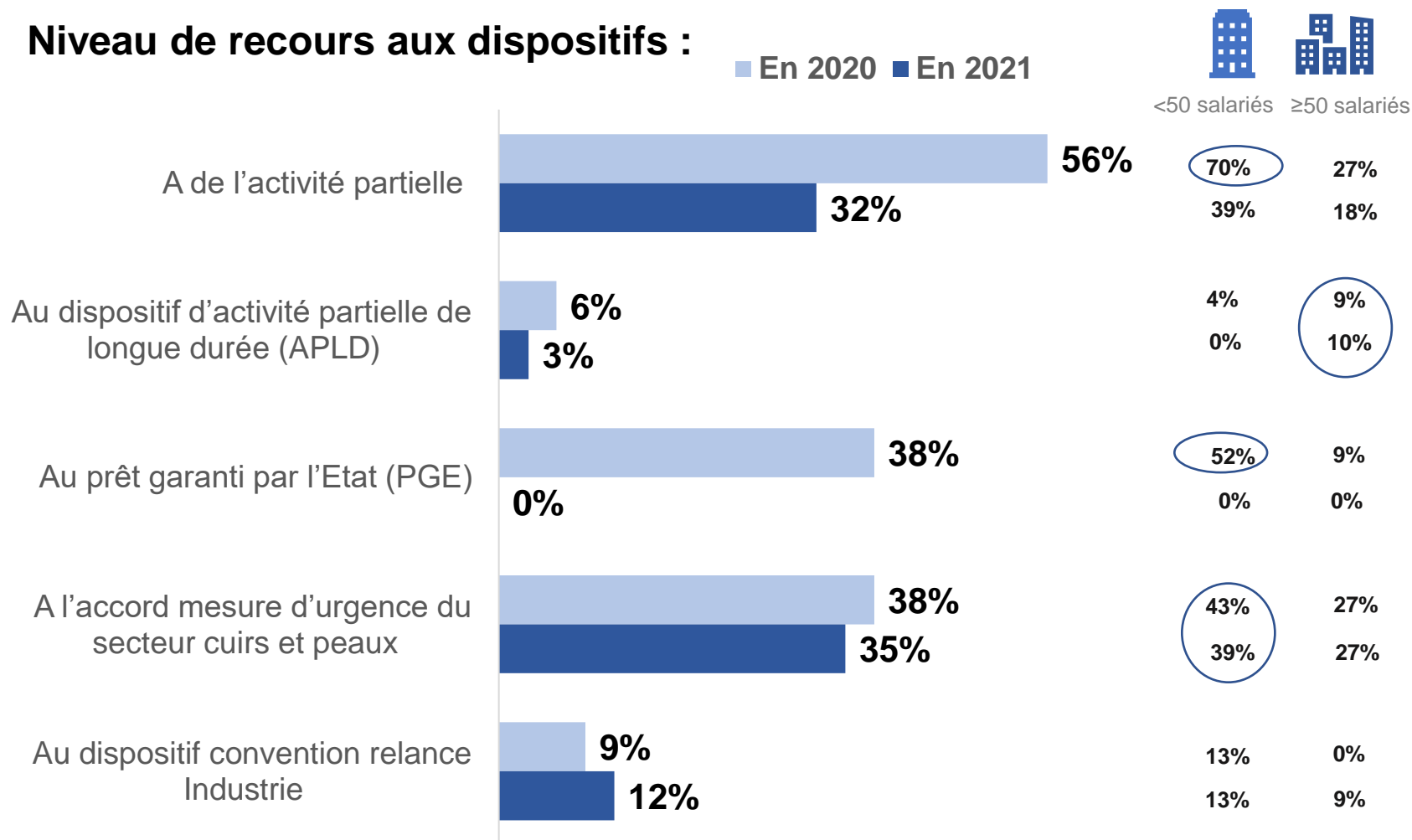
- **En 2020 : 68% des entreprises ont subi une dégradation de leur activité en 2020 (73% au niveau National*), souvent très forte (32%) avec un impact plus important pour les plus grandes entreprises (82% sont en dégradation, forte pour 55% d'entre elles).** Les entreprises ont déclaré une baisse moyenne de 30% du chiffre d'affaires parmi celle qui ont accepté de préciser (par rapport à une année type).
- **En 2021 : on constate une amélioration de la situation (12% en forte dégradation vs 32% en 2020) même si l'activité reste en dessous du niveau d'avant la crise pour 59% des entreprises.** Les plus de 50 salariés restent légèrement plus impactées. Une baisse moyenne de 18% du chiffre d'affaires a été déclaré.



Recours aux dispositifs : davantage les < 50 salariés

Niveau de recours aux dispositifs :

■ En 2020 ■ En 2021

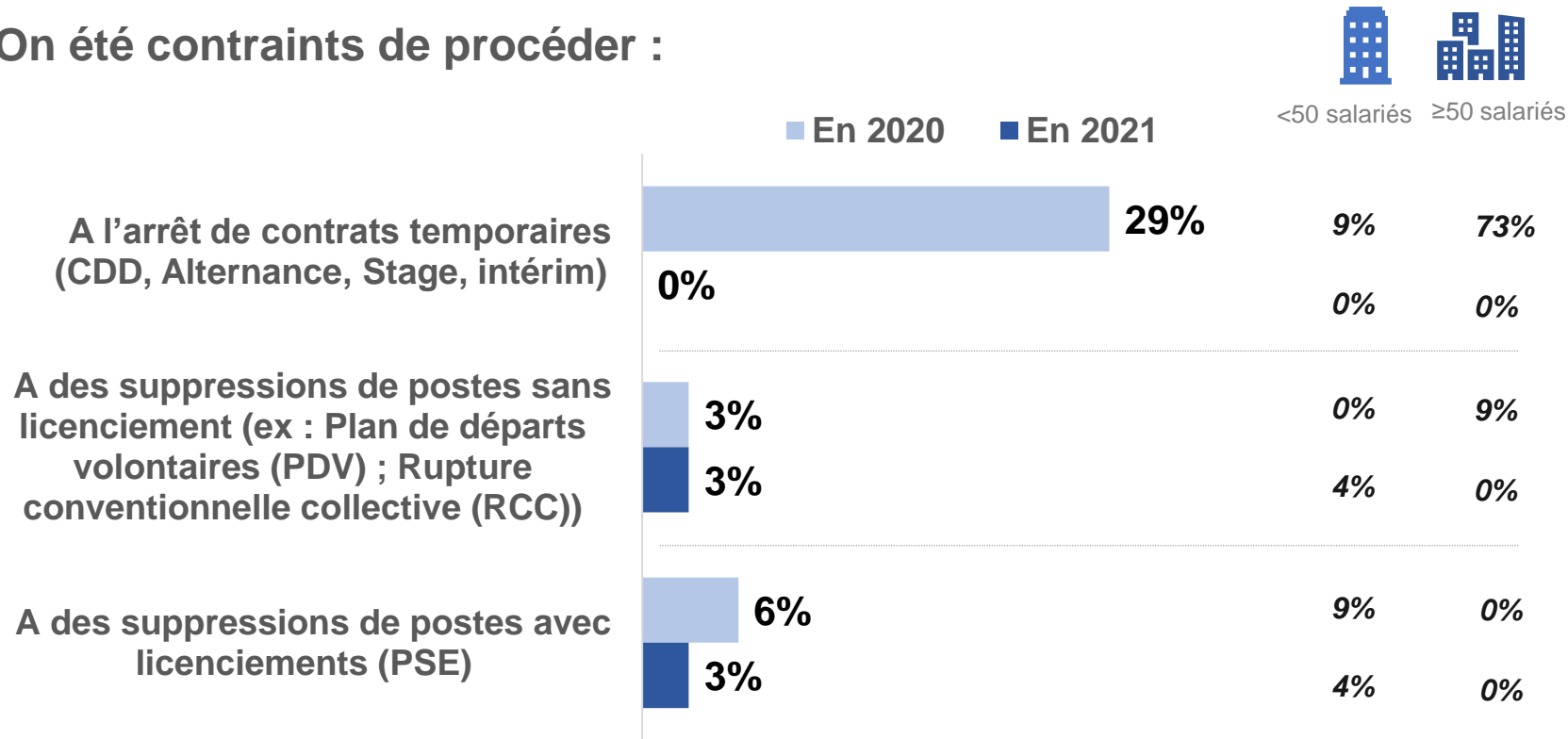


- 56% des entreprises ont eu recours à de l'activité partielle en 2020, 70% des entreprises < 50 salariés (idem National). Une activité partielle qui a concerné quasiment 100% du personnel.
- En 2021, un recours en diminution quelle que soit la taille.
- 38% des entreprises ont déclaré avoir fait appel à l'accord mesure d'urgence en 2020, 41% en 2020 ou 2021.
- Un recours au PGE relativement limité (=politique des grands Groupes auxquelles appartiennent certaines entreprises).



Impacts sur l'emploi : relativement limités

On été contraints de procéder :

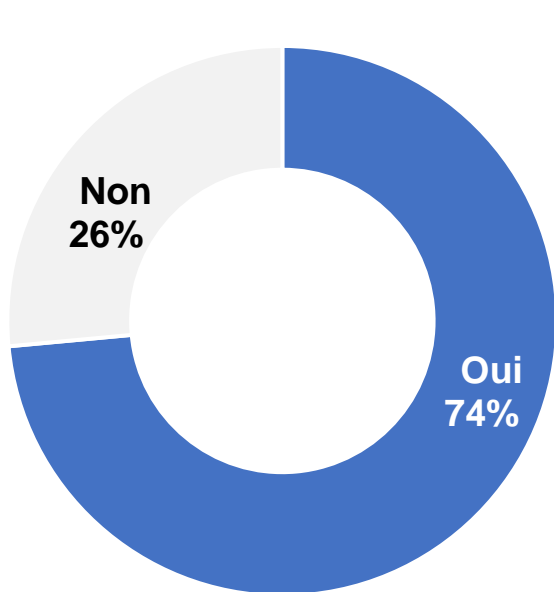


- Un impact sur l'emploi très à la marge,
- même si les plus grandes entreprises ont souvent arrêté les contrats temporaires en 2020 (= intérimaires).



Recrutement : des difficultés ressenties par 80%

Avez-vous recruté ces 2 dernières années ?



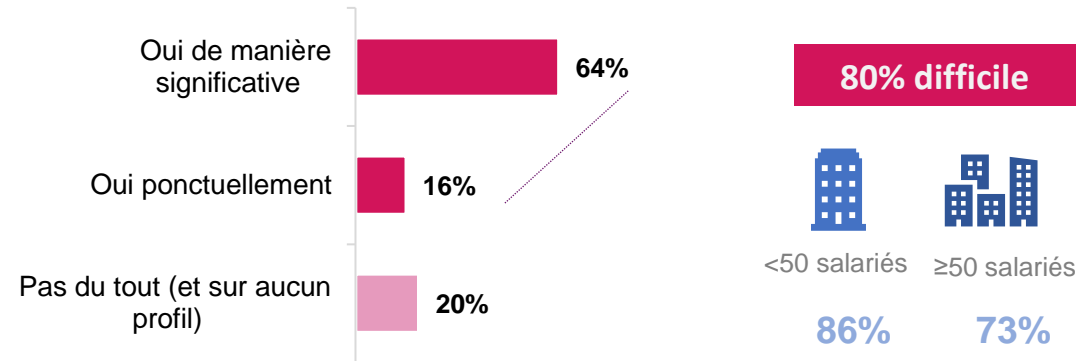
Nature et volume des recrutements :

- 5 recrutements en moyenne par entreprises, environ une 100aine au total.
- Plutôt en CDI dans 60% des cas (ou CDD et apprentissage).

Les postes cités :

- Production essentiellement (teinturier, opérateurs machine, opérateur de tannage, coloristes, caristes, ...)
- Fonctions supports (RH, compta, qualité)
- Quelques managers, chargé de projet.

Avez-vous rencontré des difficultés lors de ces recrutements ?



Les raisons évoquées :

1. Le manque/absence de filières de formation pour les métiers techniques, ce qui complique notamment l'identification des candidats.
2. La localisation des entreprises, souvent en région avec peu de candidats dans l'absolu.
3. L'attractivité du secteur du cuir (comparativement à la maroquinerie par exemple) ; la pénibilité perçue de certains métiers de production.
4. En mineur, le manque d'accompagnement des partenaires publics (pôle emploi est évoqué).

- 3/4 des entreprises ont recruté ces dernières années, 100% des plus grandes entreprises.
- Des difficultés à recruter très sensibles pour près des 2/3 des entreprises, encore davantage pour les plus petites structures : l'absence de filières de formation et la localisation des entreprises sont principalement évoquées.
- Pas d'intérêt manifesté pour les dispositifs POEC et MRS.



Formations réalisées dans le cadre de l'accord mesure d'urgence (41% des entreprises)

Thématiques des formations réalisées*

En % d'entreprises qui ont réalisé au moins une formation

Cœurs de métiers  **80%**

(Classement des peaux, optimisation performance, comprendre la fabrication du cuir, maintenance sur la machine à refendre, techniques de montage pour articles de petite maroquinerie, ...)

Formation de formateurs/tuteurs  **20%**

Management  **20%**

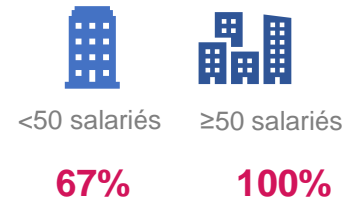
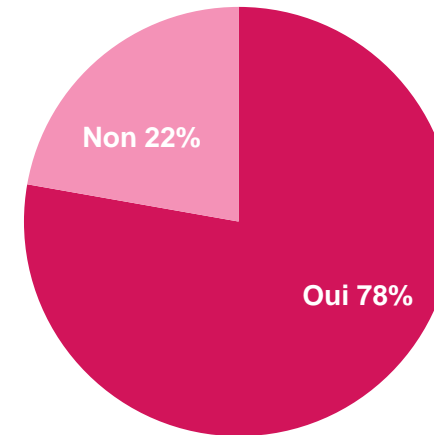
Qualité  **15%**

Autres  **20%**

(Sécurité, secrétariat, linguistique, ...)

→ **Aucune demande de financement n'a été refusée**

Parmi les formations que vous avez mise mises en place dans le cadre de l'accord mesure d'urgence, certaines de ces formations concernaient-elles des nouveaux entrants ?



→ Thématiques concernées :

- En majeur : cœurs de métiers (production)
- Une formation d'un nouveau manager a été évoquée

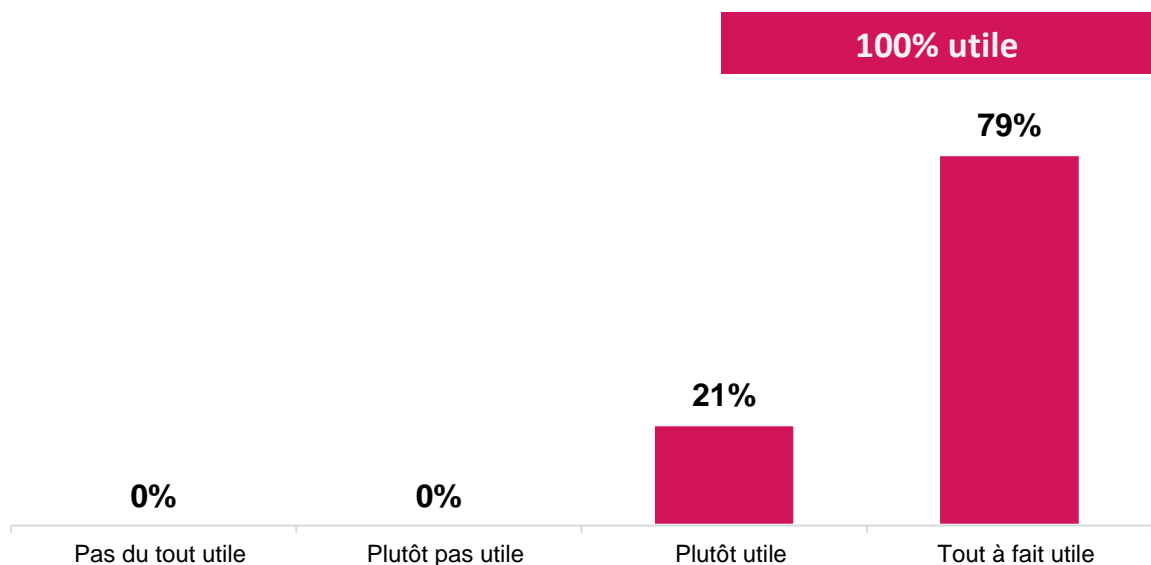
- **80% des entreprises qui ont fait appel à l'accord mesure d'urgence ont formé leurs salariés aux cœurs de métiers. Des nouveaux entrants dans la très grande majorité des cas.**
- **Aucune entreprise répondante n'a enregistré de refus à une demande de financement.**



Apport de l'accord = un plébiscite

(Pour ceux qui ont eu recours)

Au final, comment évaluez vous l'apport de cet accord pour contribuer à la reprise de l'activité/pérennité de votre entreprise



(Pour ceux qui n'y ont pas eu recours)

Pour quelles raisons, n'avez-vous pas fait appel à l'accord mesure d'urgence ?

1. Manque de temps pour s'informer et approfondir le sujet (33%)
2. Pas de besoin (entreprise en croissance, création d'entreprise) (33%)
3. A pu bénéficier d'autres aides (Autres dispositifs, aides du Groupe) (25%)
4. En mineur : n'était pas au courant du dispositif (8%)

- Un accord plébiscité par l'ensemble des entreprises qui ont eu recours.
- Parmi les entreprises qui n'y ont pas eu recours :
 - 58% n'en ont pas eu besoin (bonne activité ou autres soutiens)
 - 41% auraient pu y avoir recours si elles avaient pu en prendre connaissance.

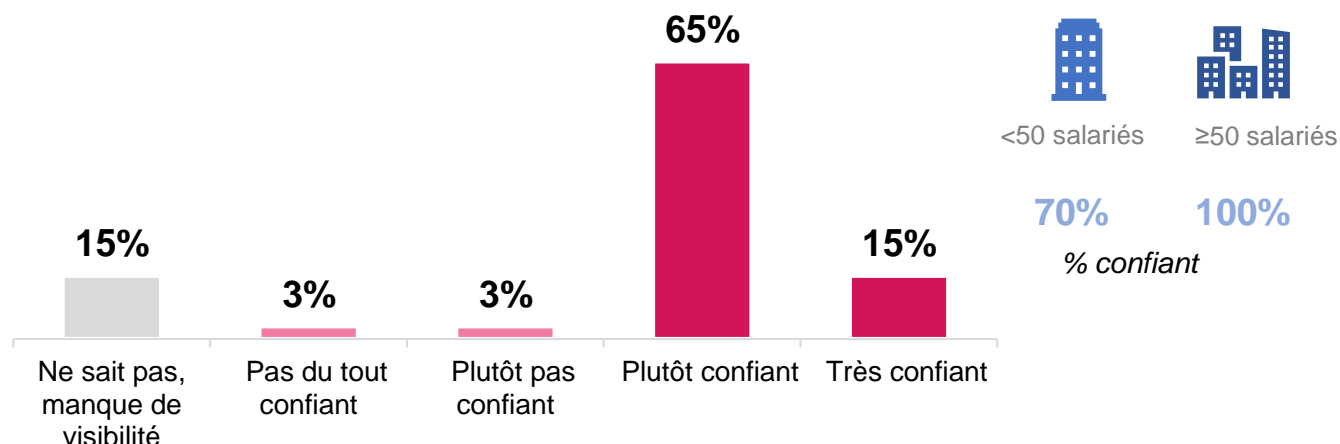


02

**Perspectives et enjeux
pour 2022-2023**

Perspectives d'activité : globalement positives, mais peu sereines

Quel est votre niveau de confiance dans la reprise/le développement de l'activité de votre entreprise pour 2022-2023 :



- **Des perspectives globalement positives compte tenu des indicateurs de demandes ...**
- **...mais de fortes incertitudes dans le contexte économique/géopolitique actuel et compte tenu des enjeux de recrutement/formation.**
- **Des orientations pour les ¾ des entreprises en particulier en matière d'outil et de mise en conformité en matière de sécurité/réglementation.**

Les motifs de confiance exprimés :

- *En majeur : des indicateurs positifs en termes de demandes, une reprise du marché.*
- *Des entreprises qui appartiennent des grands Groupes qui se portent bien.*

Mais des incertitudes (aussi parmi les confiants) :

- *Augmentation des prix/inflation*
- *Difficultés de recrutement*
- *Craintes liées au contexte géopolitique (Ukraine, chine), voire sanitaire*
- *En mineur, augmentation des exigences des clients en matière de certification et d'écologie*

74% des entreprises anticipent des orientations :

- **En majeur, l'amélioration des infrastructures** (rénovation, augmentation capacité/sécurité ; mise aux normes, amélioration des conditions de travail notamment sur les postes de tannages et des outils (station d'épuration, ERP)
- **Actions de recrutement** (remplacement départ retraite, création poste suivi digital et commercial, intérim)
- **Innovation/actions en matière environnementale** et compte tenu de l'évolution de la réglementation.
- **Obtention/renouvellement de certifications** (ISO 14001, LWG).
- **Actions pour poursuivre la montée en compétences des collaborateurs.**



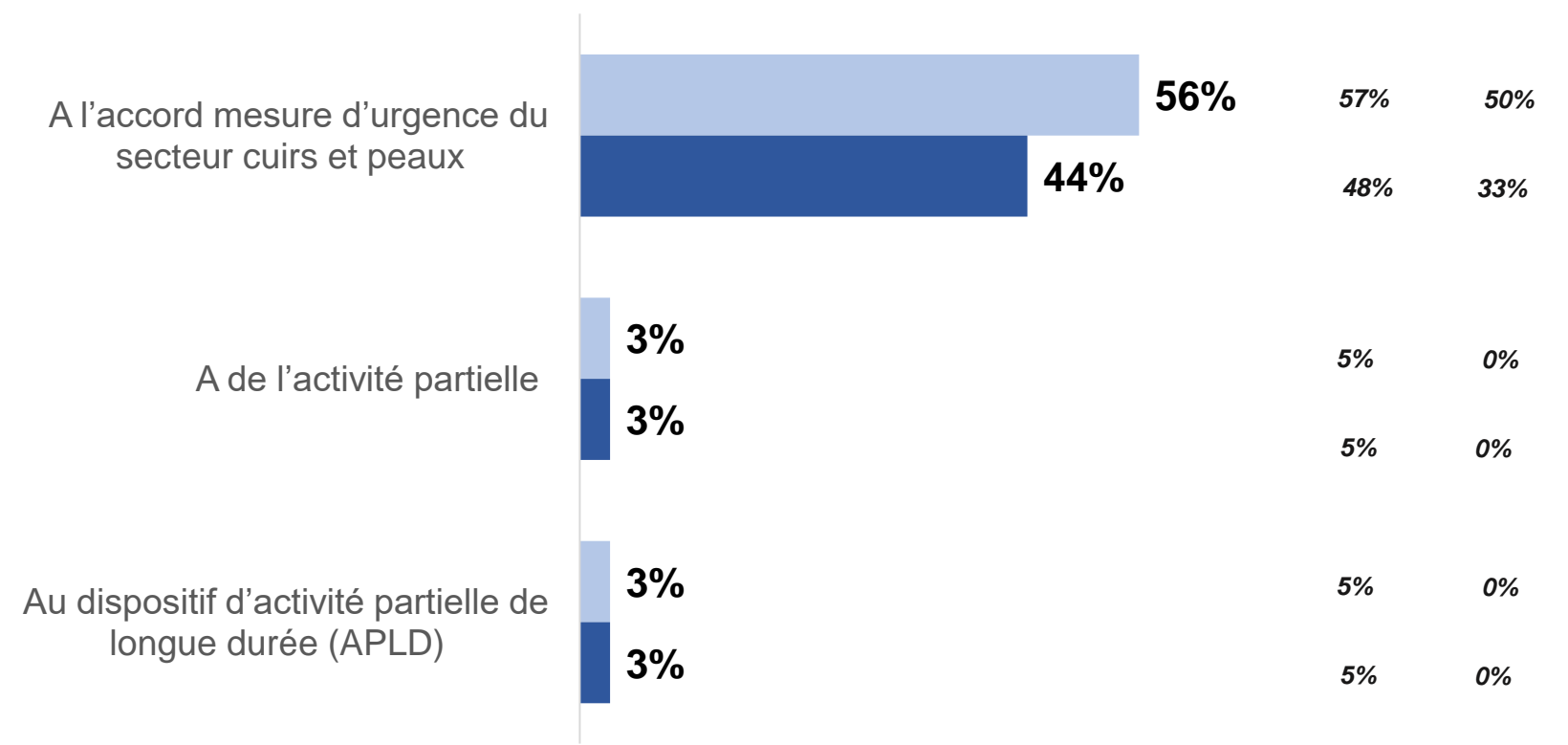
Anticipation recours aux dispositifs :

Anticipation de recours aux dispositifs :



<50 salariés ≥50 salariés

■ 2022 ■ 2023

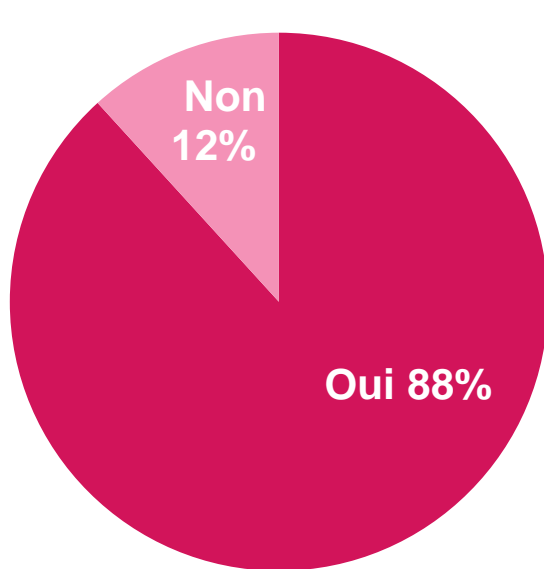


- Alors que la prévision de recours à de l'activité partielle devient marginale par rapport à 2021 (32%) compte tenu de la reprise d'activité anticipée...
- ...le recours à l'accord mesure d'urgence va concerner plus de la moitié des entreprises en 2022 et 44% en 2023 (d'autres sont encore en réflexion) ce qui reflète l'importance des enjeux de formation/transmission de savoir-faire.



Actions de formation anticipées en 2022-2023

Avez-vous prévu des actions de formations pour 2022-2023 ?



Les actions de formation anticipées :

- **Pour 100% : formations cœurs de métiers** (Maintenance, Caristes, Ceinture, Production CNC, Rivière, Finition, Coloristes, R&D, traitement Cuir et identification des défauts, formations techniques, Ecoconception).
- **Pour 63% : formations fonctions support** (Digital, Manager, Manager de projet, RH, Tutorat)
- **Pour 37% : formations obligatoires/réglementaires** (sécurité, extincteurs, habilitation)
- **En mineur :**
 - Formation ERP

- **88% des entreprises prévoient des actions de formations, en grande majorité cœurs de métiers, destinées notamment aux nouveaux entrants.**



En résumé

Bilan 2020-2021 : des résultats qui confirment la nécessité de l'accord et sa pertinence

Dégradation activité 2020 :
68% entreprises

- **En 2020, des entreprises fortement impactées par la crise sanitaire** : 68% en dégradation, une dégradation très forte pour 32% ; une baisse de CA de 30% en moyenne.
- **En 2021, on constate une amélioration de la situation** (12% en forte dégradation vs 32% en 2020) même si l'activité reste en **dessous du niveau d'avant la crise pour 59% des entreprises**.
- **Mais un impact sur l'emploi très limité** (hors l'arrêt de l'intérim pour les >50 en 2020).

Un accord plébiscité

- **41% des entreprises déclarent avoir eu recours à l'accord en 2020 et/ou 2021.**
- **80% d'entre elles ont formé leurs salariés aux cœurs de métiers.** Des nouveaux entrants dans la très grande majorité des cas. Aucun refus de financement enregistré → en conséquence, **100% des entreprises considèrent que l'accord leur a été utile.**
- Parmi les entreprises qui n'y ont pas eu recours, **58% n'en ont pas eu besoin, 41% auraient pu y avoir recours** si elles avaient pu en prendre connaissance (un point d'attention pour 2022 ?).

Des difficultés de recrutements

- **74% des entreprises ont recruté** en 2020 et/ou 2021 avec des **difficultés sensibles pour 80%** d'entre elles ; encore davantage pour les plus petites.
- **Principales raisons évoquées** : l'absence de filières de formation et la localisation des entreprises.

2022-2023 : un optimisme fragile

- Des perspectives plutôt positives en raison de la reprise/du développement du marché, **mais de fortes incertitudes** dans le contexte économique/géopolitique actuel et compte tenu des enjeux de recrutement/formation.
- **Des orientations pour les ¾ des entreprises** en particulier en matière d'outil et de mise en conformité en matière de sécurité/réglementation.
- **56% ont prévu un recours à l'accord mesure d'urgence en 2022** (d'autres sont en réflexion), **88% prévoient de la formation, en majorité pour les nouveaux entrants au cœur de métier.**

Perspectives 2022-2023 : des incertitudes et un taux de recours prévisionnel à l'accord qui valident la nécessité de son renouvellement





observatoire-competences-industries.fr
